



## **CREATION ET GESTION D'ENTREPRISE**

# SOMMAIRE

- ❖ **Chapitre 1 : Définition**
- ❖ **Chapitre 2 : Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise**
- ❖ **Chapitre 3 : L'amortissement**
- ❖ **Chapitre 4 : La facturation**
- ❖ **Chapitre 5 : Le coût de revient kilométrique**
- ❖ **Chapitre 6 : Le prix de vente**
- ❖ **Chapitre 7 : La TVA**
- ❖ **Chapitre 8 : Les différents statuts juridiques**
- ❖ **Chapitre 9 : Les régimes d'imposition**
- ❖ **Chapitre 10 : Les régimes sociaux**
- ❖ **Chapitre 11 : Les différentes formalités déclaratives**



# **Chapitre 1 : DEFINITION**

# Création et gestion d'entreprise - Définition

**Le Capital:** C'est l'argent nécessaire pour créer une entreprise ou une société, c'est en quelque sorte le budget pour lancer une activité ou un projet. Sans cet apport, le projet ne pourra se développer.

**Chiffre d'affaires:** Le Chiffre d'Affaires (ou CA) est le total des ventes de biens, de services d'une entreprise sur un exercice comptable (généralement sur une année)

**Résultat de l'entreprise:** Le résultat net comptable ou résultat net, correspond à la somme d'argent qu'une entreprise a réellement gagnée. Il se compose des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

# Création et gestion d'entreprise - Définition

<b>Le résultat de l'exploitation</b>	<b>Il découle de l'activité normale de l'entreprise, son cœur de métier, il est le résultat réel de l'activité économique</b>
<b>Le résultat financier</b>	<b>Il témoigne de la situation financière relative au choix de financement et de placement</b>
<b>Le résultat exceptionnel</b>	<b>Il concerne les opérations de gestion ou en capital. C'est en additionnant c'est trois résultats qu'on obtient le résultat de l'entreprise. Ainsi, pour avoir le résultat net on soustraire le montant des impôts</b>
<b>EBE</b>	<b>Excédent Brut d'Exploitation</b>
<b>Le seuil de rentabilité</b>	<b>C'est le montant du chiffre d'affaires HT à réaliser au cours d'une période pour atteindre un équilibre, c'est-à-dire un résultat égal à zéro (le total des charges = le total des produits). Quand le seuil de rentabilité est dépassé la société réalise des bénéfices. Quand le seuil de rentabilité n'est pas atteint la société réalise une perte.</b>

On parle de : *Déficit ou de perte en cas de résultat net négatif. Bénéfice en cas de résultat net positif*

# Création et gestion d'entreprise - Définition

<b>Le numéro SIREN</b>	<b>(Système Informatique du Répertoire des Entreprises) est un code Insee unique qui sert à identifier une entreprise française. Il existe au sein d'un registre géré par l'INSEE : le SIRENE. Il est national , invariable et dure le temps de la vie de l'entreprise , Il est composé de neuf chiffres</b>
<b>Le numéro SIRET</b>	<b>(Système Informatique du Répertoire des Établissements) est un identifiant d'établissement. Cet identifiant numérique de 14 chiffres</b>
<b>Le code ou l'APE</b>	<b>c'est est un renseignement fondamental pour la statistique d'entreprise car il est à la base des classements des entreprises par secteur d'activité.</b>

# Création et gestion d'entreprise - Définition

<b>Les produits d'exploitation</b>	<b>rassemblent toutes les ventes de l'entreprise (les trajets réalisés en VTC)</b>
<b>Les produits financiers</b>	<b>Exemple : argent reçu sur les placements financiers de l'entreprise)</b>
<b>Les produits exceptionnels</b>	<b>Exemple : vente d'un véhicule VTC, en effet notre métier c'est de transporter des passagers, pas de vendre des voitures.</b>

# Création et gestion d'entreprise - Définition

<b>Les charges d'exploitation</b>	<b>rassemblent toutes les dépenses liées à l'exploitation du véhicule (carburant, assurances, entretien etc...).</b>
<b>Les charges financières</b>	<b>rassemblent pénalités reçues, intérêts d'emprunt etc....</b>
<b>Les charges exceptionnelles</b>	<b>achat d'un véhicule VTC, indemnités de licenciement etc...</b>



**Chapitre 2 : Comprendre le  
fonctionnement comptable  
d'une entreprise**

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

La santé d'une entreprise est représentée par : le résultat de l'entreprise.  
Il va se traduire par l'enrichissement ou l'appauvrissement de votre entreprise.

Le résultat de l'entreprise se calcule de tel sorte:

**Résultat = Produits – Charges**

Les produits sont représentés par l'argent qui entre dans votre entreprise.

**Exemple:** Le chiffre d'affaires d'une course.

Les charges sont représentées par l'argent qui sort de votre entreprise.

**Exemple:** Le paiement du carburant.

Le résultat se traduit par :

- **Un bénéfice** = Vous avez gagné de l'argent.
- **Une perte** = Vous avez perdu de l'argent

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Il existe 3 types de résultats d'entreprise :

<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>Produits d'exploitations - Charges d'exploitations</b> Tout ce qui concerne les mouvements liés à l'activité (ventes, carburant, marketing, honoraires comptables, pneumatiques etc.)
<b>Résultat financières</b>	<b>Produits financiers - Charges financières</b> Tout ce qui concerne les mouvements financiers (intérêt d'emprunt, obligations, actions)
<b>Résultat exceptionnelles</b>	<b>Produits exceptionnels - Charges exceptionnelles</b> Tout ce qui concerne les mouvements inhabituels et rares(remboursement des impôts, pénalités clients pour paiement en retard etc.)

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Toute cette activité est représentée dans un compte de résultat.

<b>Compte de Résultat</b>	<b>Le compte de résultat est un document comptable obligatoire réalisé au moins une fois par an (à la clôture de l'exercice comptable) Il permet d'expliquer la situation économique au cours d'une période C'est le reflet de l'activité</b>
---------------------------	---

On compare le **Compte de Résultat** à un **FILM**.

Il enregistre les diminutions économiques par les charges.

Il enregistre les augmentations économiques par les produits.

Il explique le résultat par différence entre le total des produits et le total des charges.

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

**RÉSULTAT = PRODUITS CHARGES**

**Résultat d'exploitation = Produits d'exploitation - Charges d'exploitations**

**Résultat financier = Produits Financiers - Charges Financières**

**Résultat exceptionnel = Produits exceptionnels - charges Exceptionnelles**

Les montants affichés sur le compte de résultat sont Hors Taxes (HT). Tous ces mouvements d'exploitations, financiers et exceptionnels doivent être classés par famille pour que l'on puisse lire la situation des comptes facilement.

et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Les familles sont classées dans 2 catégories: l'actif et le passif.

**Où va l'argent ?**

## **Actif immobilisé**

- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations financières

## **Actif circulant**

- Ce que l'on doit à l'entreprise
- Stock
- Créances clients

## **D'où vient l'argent?**

- Ressources Financières
- Apport ou capital
- Dettes financières (emprunts à + ou un an)
- Provisions

Ecole de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

## Le BILAN

Actif : les emplois

**Immobilisations** (  
-Incorporelles  
-Corporelles  
-Financières)

**Actif circulant** (  
- Stocks et encours  
- Créances clients  
- Trésorerie )

Passif : les ressources

**Capitaux propres** (  
- Capital social  
- Réserves  
- Résultat de l'exercice)

**Provisions** (  
- Dépréciations  
- Risques et charges  
- Réglementées )

**Dettes** (  
- Financières  
- Fournisseurs )

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Nous pouvons trouver dans l'actif du bilan:

**Immobilisations corporelles**, ce sont des choses palpables comme le véhicule.

**Immobilisations incorporelles**, c'est tout ce qui n'est pas palpable, tel qu'une autorisation de stationnement.

Les emprunts sont intégrés dans les capitaux permanents. C'est l'inventaire du solde des comptes de l'entreprise à une date donnée.

Il constate la SOLVABILITÉ de l'entreprise.

Il faut savoir que L'ACTIF est toujours égal au PASSIF.

Ces informations sont réunies dans un document comptable qui s'appelle le Bilan.

## **Le Bilan**

Le Bilan est un document comptable obligatoire réalisé au moins une fois par an (généralement à la clôture de l'exercice comptable).

C'est l'inventaire du solde des comptes de l'entreprise à la clôture de l'exercice.

Il indique la situation financière de l'entreprise à une date précise. On compare le Bilan à une photo.

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Si votre résultat de fin d'année est positif après avoir payé l'impôt sur les sociétés alors vous avez plusieurs solutions:

- Distribuer des dividendes aux associés ou actionnaires
- Le report à nouveau
- Mettre ce solde en réserve

Cela se nomme le bénéfice distribuable.

**Dividende:** Un dividende est un versement d'une entreprise à ses actionnaires.

La distribution de dividendes revêt à la fois des aspects financiers et des aspects juridiques. Votre entreprise vous verse de l'argent sur votre compte bancaire personnel.

Il y a un prélèvement forfaitaire de 30% composé de:

- 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu
- 17,2% au titre des prélèvements sociaux

## Exemple

- 100.000€ de dividendes versés
- 100.000 (100.000 x 30/100)
- 70.000€ versés à l'entrepreneur
- 30.000€ Flat tax

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

Les prélèvements sociaux sont la CRDS et la CSG.

**CRDS:** Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale

**CSG:** Contribution Sociale Généralisée

La CSG est un impôt supporté par le salarié et prélevé sur sa fiche de paie. Les prélèvements sociaux sont prélevés à la source.

**Le report à nouveau:** A la fin d'un exercice comptable, lorsque les associés décident de reporter l'affectation du résultat à un exercice ultérieur, ce résultat est enregistré en tant que report à nouveau.

Le report à nouveau se retrouve au passif du bilan, dans les capitaux propres.

Il peut être utilisé pour anticiper une perte au prochain exercice.

# Création et gestion d'entreprise - Comprendre le fonctionnement comptable d'une entreprise

**Mettre ce solde en réserve légale:** La réserve légale est une réserve dont le but est d'inciter les sociétés à renforcer leur situation financière en les obligeant à y affecter une partie de leurs bénéfices (**5% minimum**) jusqu'à un certain seuil (**10%** du capital social). Toutefois, l'importance de ce renforcement dépend du montant du capital social de la société qui est librement fixé (sauf dans les **SA**).

## **Le Plan Comptable Général impose:**

- La tenue des livres (Journal, Grand livre, Inventaire)
- Le Journal regroupe toutes les entrées et sorties d'argent de la société au jour le jour
- Le Grand livre reprend les écritures du Journal en les affectant à un numéro de compte, selon le plan comptable de votre entreprise.
- Le livre d'Inventaire regroupe le Passif et l'Actif de l'entreprise.
- La réalisation d'un inventaire annuel
- Un arrêté annuel des comptes: **BILAN + COMPTE DE RÉSULTAT**

**Le Plan Comptable Général (PCC):** Le PCG s'applique obligatoirement aux entreprises industrielles et commerciales. Le PCG permet:

- La production des documents de synthèse comptable
- Le Compte de résultat
- Le Bilan.



# **Chapitre 3 : L'amortissement**

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

## L'AMORTISSEMENT COMPTABLE

Pour l'entreprise, l'amortissement représente la perte de valeur d'un bien du fait de l'usure du temps ou de l'obsolescence. La dotation aux amortissements est la somme que représente cette dépréciation, évaluée pour chaque exercice selon une méthode de calcul définie.

### Il doit respecter plusieurs critères :

1. Avoir une durée d'usage supérieure à un an (la durée d'usage est définie par le Plan Comptable Général, selon la nature du bien amorti).
2. Comptabiliser une valeur supérieure ou égale à **500 euros** hors taxes.

L'amortissement permet la répartition de la perte de valeur pour chaque exercice, tout le long de la durée d'usage du bien. L'avantage est que la dotation aux amortissements apparaît en charge dans le compte de résultat de l'exercice concerné.

La dotation est déductible du résultat imposable et vient baisser le montant de l'impôt à payer par l'entreprise. Cette dernière a intérêt à comptabiliser les amortissements.

C'est donc une charge **NON DÉCAISSABLE** qui permet de réduire le **bénéfice ET l'impôt**.

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

## La durée d'usage des biens amortissables

La durée d'usage est définie dans le **Plan Comptable Général (PCC)** et varie selon la nature du bien amorti:

- Les constructions sont amortissables entre **20** et **50** ans selon les constructions.
- Les agencements/aménagements sont amortissables entre **10** et **20 ans** selon les biens immobiliers visés.
- Les installations techniques sont amortissables entre **5** à **10 ans** selon les biens.
- Les matériels de transport sont amortissables sur **4** à **5 ans** selon la nature du matériel concerné (matériel de transport, outillage, machines...).
- Les matériels de bureau sont amortissables sur **5** à **10 ans** (ordinateur, mobilier...)
- Les matériels informatiques sont amortissables sur **3 ans**.
- Les immobilisations incorporelles (frais d'établissement, frais de recherche, brevet et licences) sont amortissables sur **5 ans**.

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

## LES BIENS NON AMORTISSABLES

Les éléments qui ne sont pas concernés par l'amortissement sont les suivants :

- Le droit au bail
- Les terrains
- Les immobilisations en cours
- Les immobilisations financières
- Les investissements qui n'entrent pas dans les critères d'un bien immobilisé,
- notamment le petit matériel et mobilier inférieur à 500 euros hors taxes.

Il existe 4 modes de calculs de l'amortissement:

- Amortissement linéaire
- Amortissement dégressif
- Amortissement variable
- Amortissement exceptionnel

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

**Le mode de calcul** utilisé pour l'examen est le **linéaire**.  
Vous devez apprendre la formule par cœur.

**Calcul 1 = Si l'achat du bien se réalise le 1er janvier.**

Nous achetons un véhicule neuf à 20.000 € (le montant doit toujours se prendre en HT)  
le 01/01/2020: il sera amorti sur **5 ans**  $20.000\text{€}/5 = 4.000\text{€}$ .  
L'amortissement par an sera de **4.000€**.

On achète rarement un bien le 1er Janvier. En règle générale, on achète une voiture en cours d'année, par conséquent l'amortissement annuel fera l'objet d'un calcul « **Au Prorata Temporis** » c'est-à-dire en proportion du temps.

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

## Calcul 2 = Si l'achat ne se réalise pas au 1er janvier

Le véhicule que nous avons acheté précédemment l'a été le **01/04/2021**, le premier amortissement ne sera donc pas calculé sur l'année totale mais uniquement du **01/04/2021** au **31/12/2021**, soit **9 mois...**

- **La 1ère année**, l'amortissement sera donc de  $4.000 \text{ €} \times 9/12 = 3.000 \text{ €}$
- **La 2ème année**, l'amortissement sera de  $4.000 \text{ €}$
- **La 3ème année**, l'amortissement sera de  $4.000 \text{ €}$
- **La 4ème année**, l'amortissement sera de  $4.000 \text{ €}$
- **La 5ème année**, l'amortissement sera de  $4.000 \text{ €}$
- **La dernière année**, l'amortissement sera le complément de **la 1ère** année, soit  $4.000 \text{ €} \times 3/12 = 1.000 \text{ €}$

La valeur résiduelle d'un actif (immobilisation corporelle ou incorporelle) est la valeur du bien quand celui-ci aura été complètement amorti.

Pour faire un lien avec la valeur nette comptable nous dirons que la valeur résiduelle est le montant de cession du bien lorsque sa valeur nette comptable sera égale à zéro. Si après cet instant le bien est revendu le gain réalisé sera comptabilisé au sein du compte de résultat de l'entreprise sous forme de produit exceptionnel.

# Création et gestion d'entreprise - L'amortissement

## QUE SE PASSE-T-IL A LA REVENTE DU BIEN DE L'ENTREPRISE APRÈS AMORTISSEMENT

La « Plus-Value c'est la différence entre la valeur réelle de revente et la valeur nette comptable, qui est la valeur restant à amortir au moment de la revente.

- Donc, si la valeur de **REVENTE EST SUPÉRIEURE** à la valeur nette comptable= **PLUS-VALUE**
- Donc, si la valeur de **REVENTE EST INFÉRIEURE** à la valeur nette comptable = **MOINS VALUE**



# **Chapitre 4 : La facturation**

# Création et gestion d'entreprise - La facturation

## Le devis

Le devis est une estimation prévisionnelle. Le devis n'est autre que la description des prestations que vous proposez à votre client, incluant son prix détaillé.

Sauf rares exceptions (urgences notamment), selon l'article **3** de l'arrêté du **2 mars 1990**, établir un devis est obligatoire dès lors que son montant estimé est supérieur à **150 euros TTC**.

D'un point de vue juridique, le devis est considéré comme une offre de contrat.

Une fois votre devis signé par le client, vous vous engagez fermement et de manière précise à réaliser la prestation convenue, à respecter le prix et les délais prévus.

et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise - La facturation

## Un devis doit se conformer à des mentions obligatoires:

- La mention Devis» (ou l'intitulé qui vous correspond)
- La date du devis
- Le nom et l'adresse de l'entreprise
- Le numéro de **SIREN** ou de **SIRET** L'identification précise du client (raison sociale, nom du contact, adresse complète)
- La prestation détaillée décomptée en quantité et en prix
- La somme globale à payer (en précisant, le montant hors taxes, le taux de TVA et le montant TTC)
- Les conditions de livraison et/ou de réalisation
- Les frais de déplacement
- Les conditions de service après-vente
- Le délai de validité du devis
- La mention <<Devis reçu avant exécution de la prestation »
- La mention « **Bon pour accord** >>
- La signature du professionnel et du client.

La durée de validité est fixée de manière libre et variable selon les mentions du devis. En cas de non-respect des mentions obligatoires, le prestataire encourt jusqu'à **1 500 €** d'amende (**3 000 €** en cas de récidive).

# Création et gestion d'entreprise - La facturation

**Une facture** constate la réalité d'une prestation. C'est un élément de preuve d'une opération commerciale et recèle donc une valeur juridique importante. Elle sert par ailleurs de justificatif comptable et de support à l'exercice des droits sur la **TVA**. L'établissement de la facture répond donc à certaines contraintes de contenu, définies par les textes.

Une facture est un document de comptabilité générale qui prouve un achat ou une vente. Elle atteste de la créance d'un créancier envers un débiteur, autrement dit de la dette d'un client envers un fournisseur. La facturation est indispensable dès qu'elle fournit un service ou un produit à un client.

- La facture identifie le créancier (**entreprise**) et le débiteur (**client**), le montant dû et à quelle date. Elle engage le débiteur à payer le montant à l'échéance indiquée.
  - Une facture doit obligatoirement être établie lors de la vente/achat de produits ou d'immobilisations, ou lors d'une prestation de service.
- Le terme << **facture**>> doit obligatoirement figurer sur le document pour l'identifier comme telle.

# Création et gestion d'entreprise - La facturation

On distingue deux types de factures:

«**Facture « pro forma »**» : établie dès l'achat pour des raisons pratiques et à la demande de l'acheteur.

«**Facture véritable**»: facture définitive établie lors de la livraison des biens ou suite à la réalisation de la prestation de service.

Pour votre facturation, restez simple. Vous avez le choix entre : le prix au temps passé, le prix aux kilomètres parcourus, ou encore les deux confondus... Les moyens de paiement d'une facture sont libres. Il est donc interdit de refuser le paiement par carte bancaire.

## **Les mentions obligatoires des factures:**

- Nom, dénomination sociale
- Adresse des parties
- Date de la prestation de service .Dénomination précise de la prestation de services
- Prix unitaire hors taxes et réductions éventuellement consenties
- Date d'échéance du règlement et pénalités en cas de retard
- Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement due au créancier en cas de retard de paiement.

# Création et gestion d'entreprise - La facturation

La **durée de validité** d'un chèque est de **1 an et 8 jours**. Si le client ne paie pas la facture, il s'agit d'une créance client. Le client doit de l'argent à la société pour le service rendu. **Attention aux impayés** trop fréquents, cela peut vous mettre dans une situation de cessation de paiement si vous n'avez pas une trésorerie conséquente pour payer vos fournisseurs. La déclaration de cessation de paiement se fait auprès du greffe du **Tribunal de Commerce**.

Durée de conservation des documents comptables		
Nature des documents	Nature des documents	Nature des documents
Toutes les pièces justificatives : les bons de commande, bon de livraison ou de réception, factures clients et fournisseurs...	10 ans à partir de la clôture de l'exercice	Article L.123-22 du code de commerce
Les livres et registres comptables : livre journal, grand livre, livre d'inventaire.	10 ans à partir de la clôture de l'exercice	Article L.123-22 du code de commerce

**Ce qu'il faut donc savoir:**

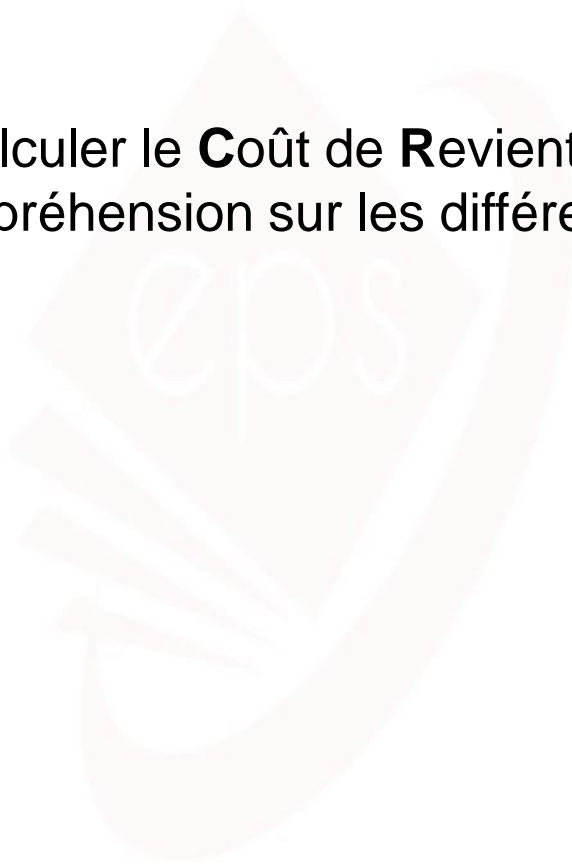
Les **pièces justificatives** comptables doivent être conservées pendant **10 ans** et les pièces justificatives fiscales pendant 6 ans à compter de la date de clôture de l'exercice..



## **Chapitre 5 : Le coût de revient kilométrique**

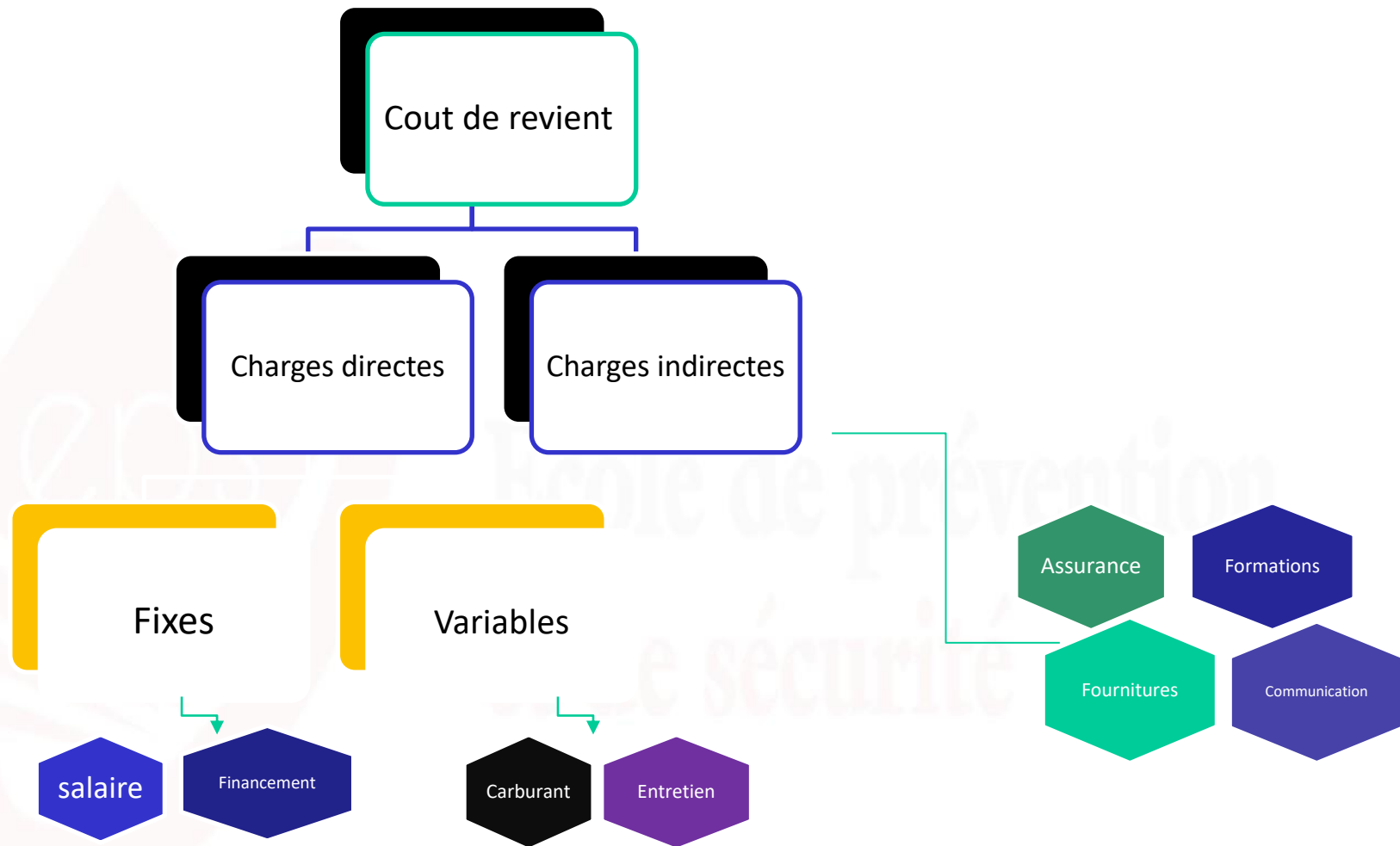
# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

Pour calculer le **Coût de Revient Kilométrique (CRK)**, vous devez avoir une notion de compréhension sur les différentes charges d'une entreprise **VTC**.



Ecole de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique



# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

**Il existe 2 angles de coût de revient:**

• **Coût de revient prévisionnel** : c'est l'étude des coûts, l'évaluation des charges, à effectuer avant la réalisation de la prestation. Il sert à établir le prix de vente de la prestation, lors d'un devis notamment.

• **Coût de revient constaté** : c'est le constat des charges ou coûts réels après la réalisation des prestations (factures, note de frais enregistrés en comptabilité). Il sert à déterminer la rentabilité d'une prestation

Le coût de revient se calcule en hors taxes (HT).

**Il existe 2 modes de calculs du CRK:**

- LE CRK MONÔME
- LE CRK BINÔME

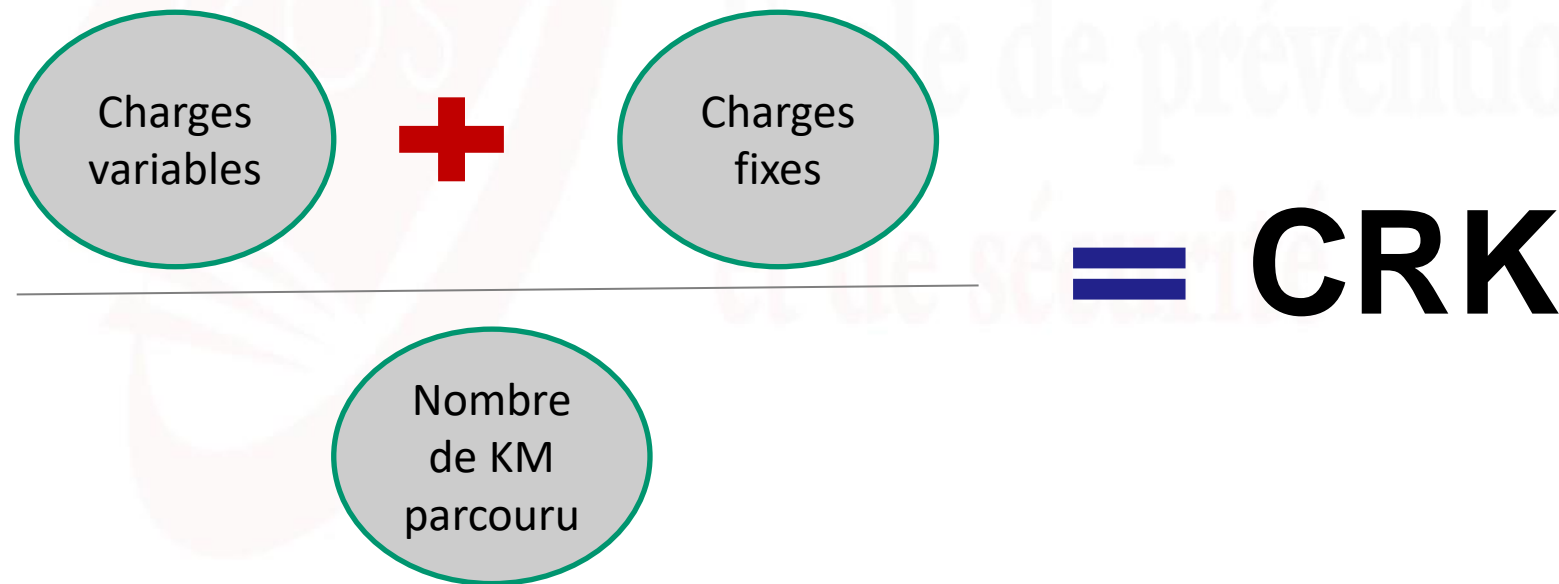
**1) LA MÉTHODE MONÔME** c'est le Coût de Revient au Kilomètre (CRK)

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

**Notre besoin:** Ce sera de connaître le coût exact d'un kilomètre parcouru ou à parcourir, le coût kilométrique sur une période précise allant d'une mission à une semaine, un mois ou un an.

Il suffit pour cela d'additionner toutes les charges de la distance ou de la période de distances choisies et de diviser le résultat par le kilométrage envisagé ou parcouru.

Ce calcul peut être précieux pour vérifier une mission effectuée ou en chiffrer une pour un devis simple.



# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

Charges  
fixes

Nombr  
e de  
jours

**= TJ (Terme Journalier)**

**Charges variable** = 10000€

**Charges fixes** = 25000€

**Nombre de km parcourus** = 40000 km

**Réponse CRK**  $(10.000€ + 25.000€)/40.000 \text{ km} = 0,88$

Le coût de revient au kilomètre est de **0,88€ HT**.

Les charges fixes qui seront divisées par le nombre de jours d'exploitation, ce qui donnera le Terme journalier ou TJ, qui est le coût fixe à la journée.

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

## 2/ LA MÉTHODE BINÔME

La méthode consiste à diviser et répartir les charges en 2 catégories:

- Les charges variables qui seront divisées par le kilométrage envisagé sur la période, ce qui donnera le Terme kilométrique ou TK.

**Exemple:** Calcule du TJ

- Charges variable = 10000€
- Charges fixes 25000€ Nombre de km parcourus = 40000 km
- Nombre de jour travaillé = 200j
- Réponse:  $25.000\text{€}/200\text{j} = 125\text{€}$  par jour

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

**Exemple:** Calcule du TK

Charges variable = **10000€**

Charges fixes = **25000€**

Nombre de km parcourus = **40000 km**

Nombre de jour travaillé = **200j**

Réponse:  $10.000\text{€}/40.000 \text{ km} = \mathbf{0,25\text{€}}$

Quand vous connaîtrez vos résultats en termes de CRK, TK ou TJ vous pourrez déterminer vos prix de vente en y ajoutant vos marges et éditer le tarif HT précis de chaque prestation proposée.

**ATTENTION:** Votre tarif HT doit vous permettre de faire des calculs simples de tête. En effet, c'est souvent en conduisant que l'on vous demandera un prix pour un éventuel déplacement.

Les charges fixes appelées aussi « charges de structure » sont les postes de dépenses de l'entreprise qui ne varient pas en fonction du volume de son activité. Ces charges restent stables, quel que soit le niveau de production ou de facturation.

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

**Les charges variables** appelées aussi << **charges opérationnelles** >> sont les dépenses qui varient en fonction du volume de l'activité de l'entreprise. Les charges variables augmentent lorsque la production ou le chiffre d'affaires augmente.

coût de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise - Le coût de revient kilométrique

Charges variables	Charges fixes		
Charges directes			Charges indirectes
	Conducteur	Véhicule	Structure
Carburant	Salaire	Amortissement ou credit bail ou location	Loyer siege et atelier
Entretien	Charges sociales	Assurance transport de personnes	Comptabilité
Lavage	Formation	Téléphone mobile	Telephone et internet
	Visites médicales	Visites techniques	Centre de gestion agréé
			Matériel informatique
			Assurance responsabilité civile
Couts variables	Couts conducteurs	Autres couts fixes	
<u>Total variables</u> €/km Nb de Km	<u>Total conducteur</u> €/km Nb de Km	<u>Total autres couts fixes</u> €/km Nb de Km	
<u>Total charges variables + Total charges conducteur + Total charges véhicule + Total charges de structure</u> Nb de Km			Pour le calcul du <b>MONOME</b>
			Pour le calcul du <b>BINÔME/TRINÔME</b>



## **Chapitre 6 : Le prix de vente**

# Création et gestion d'entreprise – Le prix de vente

**Le prix de vente** est un élément essentiel de la relation commerciale.

Il représente bien évidemment le montant que vous allez percevoir dans le cadre de la vente de votre produit ou service, mais c'est aussi un indicateur de la valeur que vous donnez à votre offre ainsi que le montant qu'un acheteur est prêt à régler pour l'acquérir.

Le prix a un impact sur la demande et sur les ventes car il a 3 effets:

- Effet économique c'est un frein à l'achat
- Effet psychologique c'est l'image du produit
- Effet sur l'attitude des distributeurs qui le mettent en avant ou non dans leur magasin.

Le prix détermine la rentabilité du produit.

Le prix est un facteur de positionnement de l'offre sur le marché

La fixation du prix de vente repose sur 3 facteurs...

# Création et gestion d'entreprise – Le prix de vente

## **Les coûts**

Le prix de vente doit permettre de couvrir les coûts et d'assurer à l'entreprise une marge de rentabilité. Les coûts sont en partie liés aux relations de l'entreprise avec ses fournisseurs.

## **La demande**

Le prix doit être en cohérence avec les attentes des consommateurs en termes de prix et également de qualité (cf. notion de prix psychologique, partie 2).

## **La concurrence**

Le prix doit permettre de positionner l'offre par rapport à celles de ses concurrents. La compétitivité prix permet d'assurer les parts de marché de l'entreprise et ainsi sa rentabilité. Le prix de vente d'un produit ou service peut être fixé en se basant sur un objectif de taux de marge.

# Création et gestion d'entreprise - Le prix de vente

**Prix de vente HT = Coût de revient HT x (1 + taux de marge)**

## **Exemple:**

Coût de revient km est de 0,90€ HT

Le taux de marge souhaité est de 90%

La course va durer 50 km

Réponse :

Tout d'abord calculer le coefficient multiplicateur du taux de marge:  $1+90/100$

Calcul=**0,90 1,9 \*50 = 85,50€**

Le prix de vente HT proposé sera de **85,50€** HT

Le prix de vente se décompose ainsi : - PVHT = 85,50€ ( $0,90 * 1,9 * 50 = 85,50€$ ) - CR = 45€  
( $0,90€ * 50\text{km}$ )

Marge = **40,5€ (PVHT-CR)**

En pratiquant des bons prix de ventes, cela va vous permettre d'avoir un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) suffisamment élevé pour pouvoir investir dans de nouveaux véhicules.

# Création et gestion d'entreprise – Le prix de vente

La marge correspond à la différence entre un prix de vente et un prix d'achat.

Le calcul du prix de vente à partir du taux de marge est le suivant:

**Prix de vente = Prix d'achat \* (1 + taux de marge)**

**Exemple :** une entreprise prévoit de réaliser un taux de marge commerciale de **30%** sur une gamme de produits qu'elle achète pour un coût unitaire hors taxes de **100 euros**.

Pour parvenir à un tel taux de marge, le prix de vente hors taxes du produit doit être égal à **130 euros hors taxes**.

Quand vous vendez plus cher que cela ne vous coûte, vous dégagez de la marge. Quand vous vendez moins cher que cela ne vous coûte, vous engagez des pertes ou un déficit.

Le seuil de rentabilité ou le point mort sont les deux facettes d'un même concept.

**Le seuil de rentabilité:** c'est le niveau d'activité (ou chiffre d'affaires) à partir duquel l'entreprise commence à être rentable.

**Le point mort:** c'est le moment où est atteint le seuil de rentabilité. L'entreprise commence à réaliser des bénéfices quand elle dépasse ce point mort.



# **Chapitre 7 : La TVA**

# Création et gestion d'entreprise – La TVA

**La TVA, Taxe sur la Valeur Ajoutée**, est un impôt indirect qui est payé par les consommateurs et collecté par les entreprises.

Elle représente la différence entre un prix hors taxe (**HT**) et un prix toutes taxes comprises (**TTC**). Le numéro de TVA Intracommunautaire (pour la France) est un code composé des lettres FR, suivie d'une clé à chiffres et du numéro SIREN à 9 chiffres. Ce numéro fut créé afin de garantir les échanges commerciaux intracommunautaires.

## POUR CALCULER LA T.V.A

**À partir du prix de vente Hors Taxe:**

Prix HT MULTIPLIÉ par le taux de T.V.A = la TVA

### Exemple

Mission 100€ HT

Mission 100€ HT avec T.V.

A à 10%  $100€ \times 10\% = 10€$  c'est la TVA

$100€ + 10€ = 110€$  c'est le prix TTC

**Exemple mission 100€ HT**

Mission 100€ HT avec T.V.

A à 20%  $100€ \times 20\% = 20€$  c'est la TVA

$100€ + 20€ = 120€$  c'est le prix TTC

# Création et gestion d'entreprise – La TVA

## POUR RETROUVER LA T.V.A

### À partir du prix de vente:

Toutes Taxes Prix de vente TTC DIVISÉ par 1,1 si taux à 10% - Prix de vente HT  
Prix de vente TTC DIVISÉ 1,2 si taux à 20% = **Prix de vente HT**

**Prix TTC MOINS Prix HT = T.V.A**

**Exemple:** mission 135€ TTC

**Exemple:** mission 135€ TTC avec TVA à 10%

$135\text{€}/1,1=122\text{€},73$  c'est le HT

$135\text{€} - 122\text{€},73 = 12\text{€},27$  c'est la T.V.A

**Exemple:** mission 135€ TTC

**Exemple:** mission 135€ TTC avec TVA à 20%

$135\text{€}/1,2=112\text{€},50$  c'est le HT

$135\text{€} - 112\text{€},50 = 22\text{€},50$  c'est la T.V.A.

École de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – La TVA

## Tva Collectée

C'est la TVA encaissée sur vos factures de missions que vous donnez à vos clients. Elle est généralement au taux de 10% pour la majorité de nos prestations, sauf pour la « mise à disposition » qui est de 20%

## TVA déductible

C'est la TVA facturée par les fournisseurs sur vos achats. Elle est généralement au taux de 20% (exceptée pour les assurances, frais de déplacement). Alors que la majorité de nos prestations le seront-elles qu'à 10%

**La TVA** n'est pas une charge mais un mouvement de trésorerie.

### **La récupération de la TVA sur les dépenses d'acquisition du véhicule:**

Si le **chauffeur VTC** décide d'acheter le véhicule qui lui servira à exercer son activité professionnelle, il pourra récupérer l'intégralité de la **TVA** grevant son acquisition.

# Création et gestion d'entreprise – La TVA

## **La récupération de la TVA sur les dépenses de location ou crédit-bail:**

Si le chauffeur VTC décide de prendre en location ou en crédit-bail le véhicule qui lui servira à exercer son activité professionnelle, la TVA payée sur les loyers ou les échéances de crédit-bail peut être récupérée en intégralité.

## **La récupération de la TVA sur les dépenses d'entretien du véhicule:**

La TVA grevant les dépenses de nettoyage, d'entretien et de réparation sur le véhicule du chauffeur VTC peut être récupérée en intégralité.

## **La récupération de la TVA sur les dépenses de carburant:**

Le chauffeur VTC peut récupérer l'intégralité de la TVA payée sur les dépenses de carburant qui concernent le véhicule servant à l'activité VTC.

## **La récupération de la TVA sur les autres dépenses:**

Le chauffeur VTC peut également récupérer la TVA payée sur les autres dépenses qu'il supporte dans le cadre de son activité, dès lors que les conditions en matière de droit à déduction de la TVA sont respectées.



# **Chapitre 8 : Les différents statuts juridiques**

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- Vous ne formez avec votre entreprise qu'une seule et même personne.
- La notion d'abus de biens sociaux n'existe pas dans l'entreprise individuelle.
- Vos patrimoines personnels et professionnels sont juridiquement confondus.
- Vous êtes responsable des dettes de votre entreprise.
- Le bénéfice de votre entreprise constitue votre rémunération.
- Votre régime social est forcément celui des indépendants (travailleurs non-salariés), géré par le SSI (Sécurité sociale des Indépendants)

## LA SOCIÉTÉ MORALE

Lors de la création de votre société, vous donnerez naissance à une nouvelle personne, nommée personne morale, elle est distincte de vous juridiquement.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## Par conséquent :

- Votre entreprise disposera de son propre patrimoine.
- Vos biens personnels seront à l'abri de l'action des créanciers de l'entreprise.
- Si vous utilisez les biens de votre société à des fins personnelles, vous pourrez être poursuivi au titre de l'abus de biens sociaux.
- S'agissant d'une nouvelle personne, la société aura un nom (**dénomination sociale**), un domicile (**siège social**) et devra disposer d'un minimum d'apport constituant son patrimoine initial (**capital social**).
- Au niveau fiscal, la société pourra être imposée personnellement au titre de l'impôt sur les sociétés (**IS**), soit de plein droit, soit sur option.

**L'extrait d'immatriculation d'une entreprise artisanale se nomme l'extrait D1.**

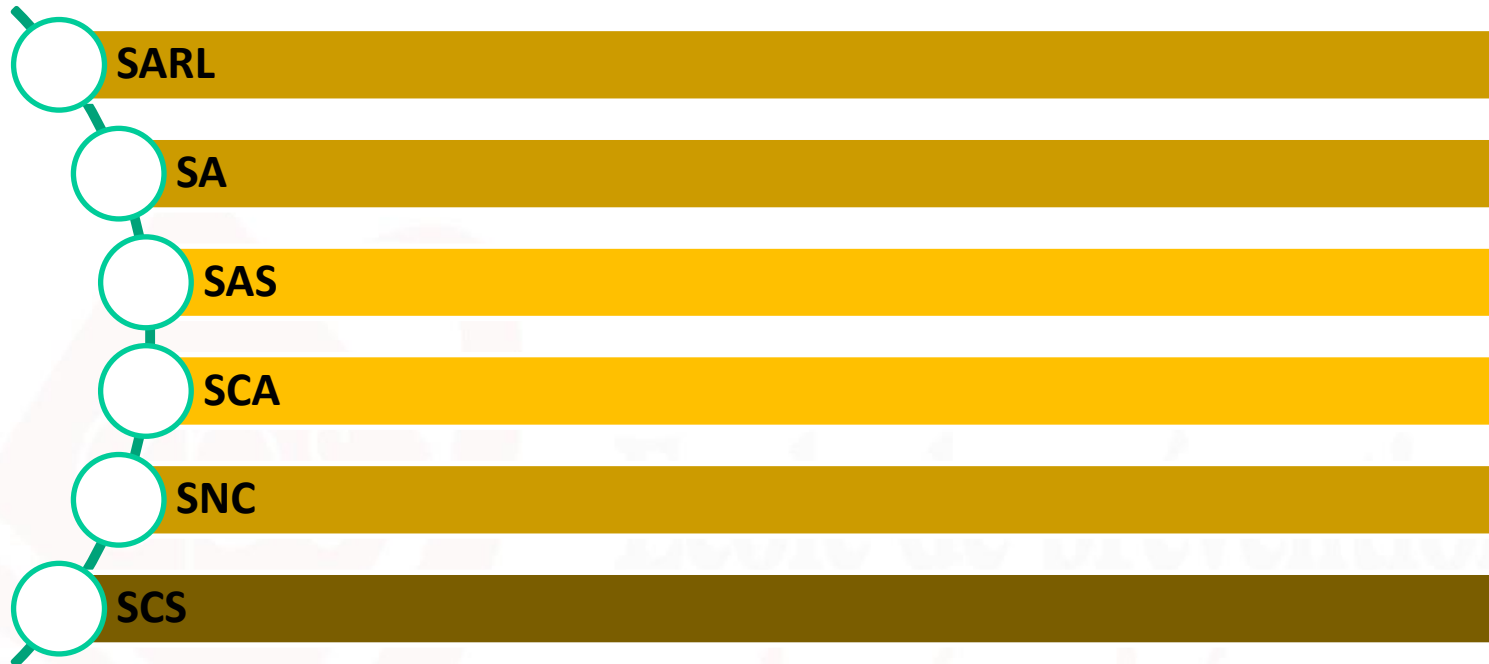
**L'extrait d'immatriculation d'une entreprise commerciale se nomme l'extrait Kbis.**

Lors de la création d'une société morale, la rédaction d'une annonce légale est obligatoire. Votre statut social dépendra de la structure juridique choisie.

Si vous êtes gérant majoritaire de SARL, ou associé unique d'une EURL, vous serez rattaché au régime des indépendants. Dans les autres cas, vous dépendrez du régime général de la sécurité sociale.

Plusieurs structures commerciales sont à votre disposition : SARL, EURL, SAS ou encore SASU. Vous devez avoir une entreprise active pour facturer vos premiers clients.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



**Il n'y a pas de Meilleurs statuts juridiques!  
Il existe 4 statuts, les plus utilisés**

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

<b>Micro-entreprise (anciennement auto-entreprise)</b>
<b>Sécurité: 6/10</b>
<b>Budget: 9/10</b>
<b>Développement: 6/10</b>

**Un régime de travailleur** indépendant pour simplifier la gestion administrative en remplaçant toutes les cotisations sociales et tous les impôts et taxes par un versement unique et proportionnel au chiffre d'affaires.

**Un régime de travailleur** indépendant pour simplifier la gestion administrative en remplaçant toutes les cotisations sociales et tous les impôts et taxes par un versement unique et proportionnel au chiffre d'affaires.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## **MICRO-ENTREPRISE**

### **AVANTAGES:**

- 1- Facile à mettre en place
- 2- Peu coûteux
- 3- Aucune obligation de tenue comptable
- 4- 1 versement par an de vos charges
- 5- Difficile d'utiliser les optimisations vues dans le secret 1.

## **MICRO-ENTREPRISE**

### **INCONVÉNIENTS:**

- 1- Impossibilité de récupérer la TVA
- 2- Impossibilité d'amortir vos investissements
- 3- Seuil de chiffre d'affaires
- 4- Votre patrimoine personnel est engagé et responsable des dettes professionnelles
- 5- Les charges et impôts sont calculés sur la base du CA.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## **CE RÉGIME EST DONC À DÉCONSEILLER AUX ENTREPRENEURS:**

- Qui auront des achats et/ou frais conséquents: **stocks, matériel, aménagements, machines, assurances particulières, transport, etc.**
- Qui envisagent de recruter des salariés.
- Qui prévoient un développement rapide de leur activité.
- Qui prévoient un chiffre d'affaires supérieur à 5 chiffres.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

Entreprise Individuelle
Sécurité: 2/10
Budget: 7/10
Développement: 5/10

**Ce régime** s'adresse principalement aux personnes souhaitant exercer seules une activité nécessitant peu d'investissements et engendrant des risques limités, mais sans toutefois être limitées en terme de chiffre d'affaires **(CA)**.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## ENTREPRISE INDIVIDUELLE

### AVANTAGES:

- 1- Facile à mettre en place
- 2- Peu coûteux
- 3- Aucune obligation de publier ses comptes annuels.
- 4- Pas de capital à verser
- 5- Difficile d'utiliser les optimisations vues dans le secret 1

## ENTREPRISE INDIVIDUELLE

### INCONVÉNIENTS:

- 1- Votre patrimoine personnel est engagé et responsable des dettes professionnelles
- 2- Système d'imposition (impôt sur le revenu) limitant les optimisations fiscales
- 3- Système d'imposition (impôt sur le revenu) limitant les capacités d'autofinancement.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## **CE RÉGIME EST DONC À DÉCONSEILLER AUX ENTREPRENEURS:**

- Qui ont un patrimoine
- Qui veulent développer leur société avec des salariés.
- Qui veulent utiliser les leviers d'optimisation
- Qui veulent investir avec leur société.

École de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

SARL
Sécurité: 8/10
Budget: 5/10
Développement: 8/10

La **SARL** est une société à responsabilité limitée.

Il s'agit d'une forme de société commerciale qui permet aux associés de limiter leur responsabilité au montant de leurs apports.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## SARL

### AVANTAGES:

- 1- Responsabilité limitée au capital versé
- 2- Utilisation des optimisations vues dans le **secret 1**
- 3- Rémunération du gérant librement fixée
- 4- Les charges sociales coûtent moins cher qu'au régime général.
- 5- Possibilité d'être "**assimilés-salariés**" au regard de sa protection sociale
- 6- Récupération de **TVA**
- 7- Possibilité de choisir entre **I'IS** et **I'IR**

## SARL

### INCONVÉNIENTS:

- 1 - Si vous êtes seul associé, vous serez soumis au régime général des indépendants (ex RSI)
- 2 -Tenue de comptabilité et administrative obligatoire
- 3- Responsabilité des fautes de gestions
- 4- Pénalité sur les retards des déclarations
- 5- Coût de constitution.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

SAS
Sécurité: 8/10
Budget: 5/10
Développement: 8/10

**La SAS** est une société à actions simplifiée, il s'agit d'une forme de société commerciale qui permet aux associés de limiter leur responsabilité au montant de leurs apports.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## SAS

### AVANTAGES:

- 1- Responsabilité limitée au capital versé
- 2- Utilisation des optimisations vues dans le secret 1
- 3 -Rémunération du dirigeant non obligatoire
- 4- Récupération de TVA
- 5- Mouvement juridique simplifié (modification, apport, transfert etc.)

### INCONVÉNIENTS

- 1 - Tenue de comptabilité et administrative obligatoire
- 2- Responsabilité des fautes de gestion
- 3- Pénalité sur les retards de déclarations
- 4- Charges sociales onéreuses (si versement des salaires)

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## **Ce régime est donc à déconseiller aux entrepreneurs:**

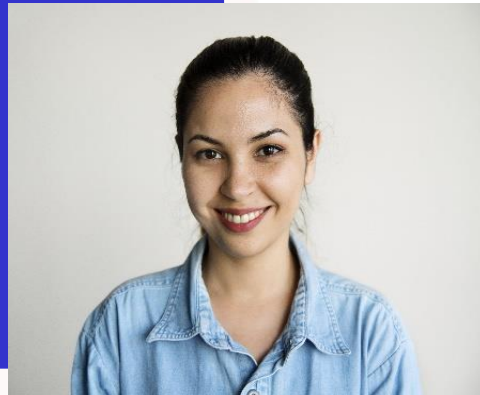
- Qui ont besoin d'une rémunération
- Qui n'auront pas des achats et/ou frais conséquents: stocks, matériel, aménagements, machines, assurances particulières, transport, etc.
- Qui n'envisagent pas de recruter
- Qui envisagent un petit chiffre d'affaires,
- Qui ne souhaitent pas investir avec leur société.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

➤ Analysons ces quatre profils



**MATHIEU**



**ALICE**



**DAVID**



**LÉA**

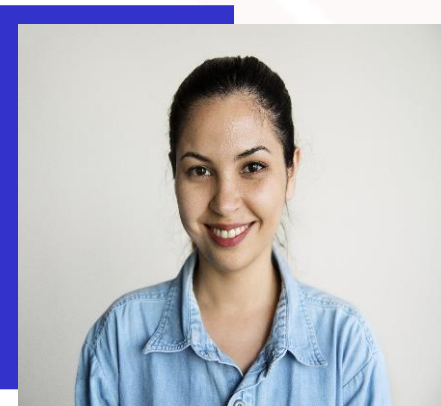
# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



**MATHIEU MARIÉ ,1 enfant**

CONSULTANT EN SECURITE INFORMATIQUE  
Il travaille de chez lui et a très peu d'investissement  
Il estime ses revenus à **35000€ par an**

➔ **REGIME : MICRO-ENTREPRISE**



**ALICE Célibataire, Sans enfant**

Elle travaille de chez elle et a quelques investissements pour fabriquer  
c'est colliers  
Elle ne veut pas de salariés et estime un chiffre d'affaires de **110000€ par an**

➔ **REGIME : ENTREPRISE INDIVIDUELLE**



# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



## DAVID MARIÉ , 3 enfants

PRORIETAIRE D'UNE SOCIETE DE BTP

Il ne touche aucun revenu supplémentaire(ni rsa, ni chômage, ni APL)

Il va recruter 10 salariés et avoir un loyer de bureaux,

Beaucoup d'achat de matériels et d'investissement.

Il a besoin d'un salaire par mois car il souhaite déménager avoir toute sa famille



## REGIME : SARL



## LEA MARIÉ ,1 enfant

PROPRIETAIRE D'UNE AGENCE DE MARKETING

Elle touche le chômage et les APL et souhaite les conserver

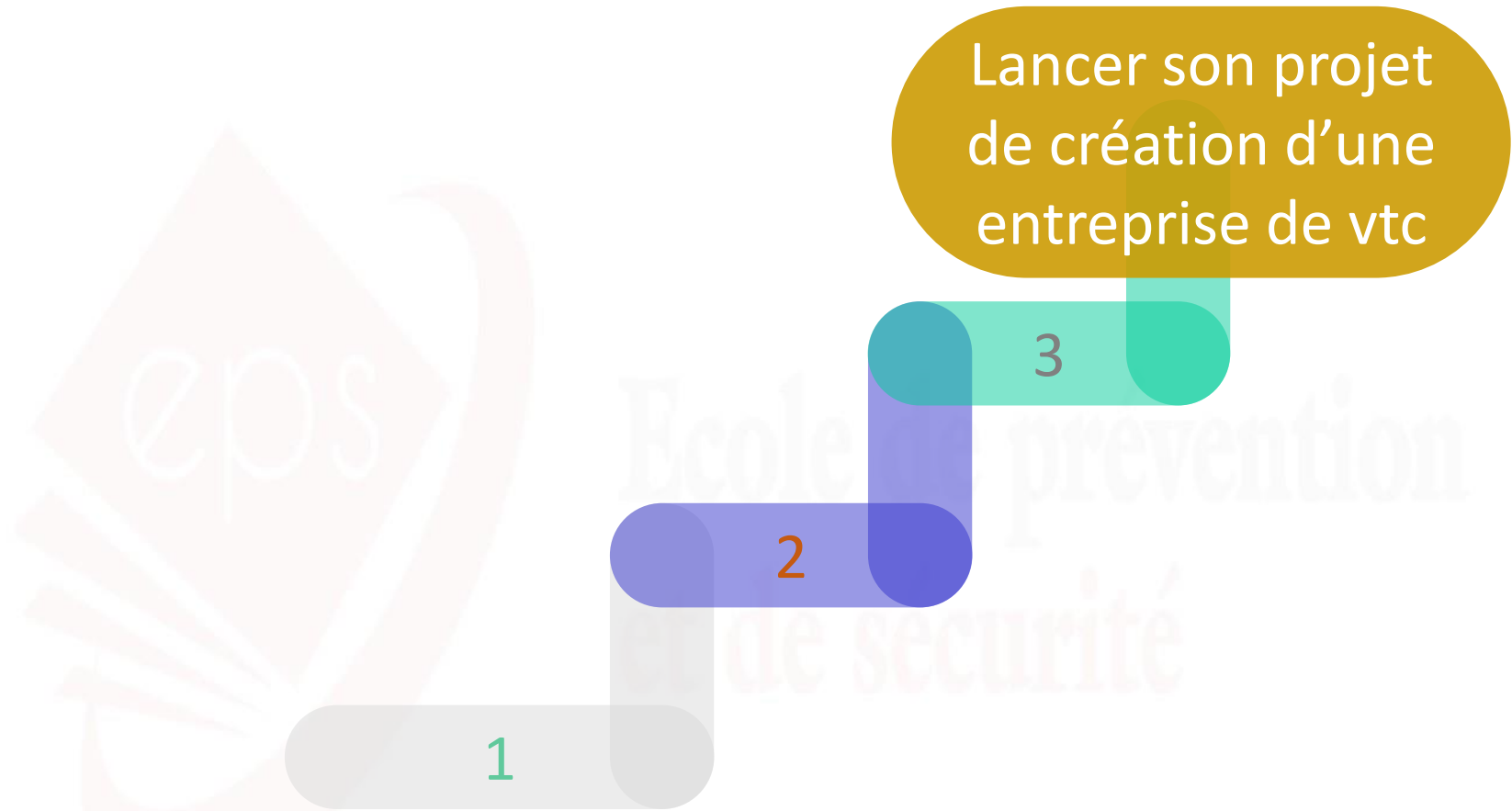
Elle souhaite investir dans l'immobilier rapidement avec son entreprise

Il estime ses revenus à **350000€ par an**



## REGIME : MICRO-ENTREPRISE

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



**LA CRÉATION D'UNE MICRO ENTREPRISE EST DIFFÉRENTE D'UNE ENTREPRISE MORALE.**

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## La Micro Entreprise

Tout se fait sur le site

: <https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/>

Les étapes de création d'une **auto-entreprise**:

Je crée mon compte

Je complète ma déclaration

Envoyer ça déclaration

J'obtiens mes documents

Je débute mon activité

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## UNE ENTREPRISE DE TYPE PERSONNE MORALE

1- Rédaction des statuts

2- Dépôt de Capital à la banque

3-Immatriculation de votre entreprise auprès du Greffe de Tribunal de Commerce et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

4-Réception de votre Kbis (5 à 15 jours)

5-Démarrage de votre activité

**La création d'entreprise** peut être faite en toute autonomie, cependant nous conseillons vivement de vous rapprocher d'un spécialiste pour la création d'une entreprise de type personne morale (**SASU/SAS, EURL/SARL**).

Dès que votre entreprise est immatriculée, vous devez vous inscrire au Registre des VTC pour obtenir votre attestation et votre signalétique.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## POUR OBTENIR L'ATTESTATION DU REGISTRE VTC VOUS DEVEZ FOURNIR

- Une copie de votre carte professionnelle
- Une copie de la carte grise de votre véhicule et l'attestation d'assurance circulation dédiée aux VTC
- Un extrait Kbis et/ou l'avis de situation SIREN permettant d'attester de l'immatriculation de votre entreprise
- Une attestation d'assurance de la responsabilité civile professionnelle
- Un justificatif de la garantie financière du véhicule (si vous n'en êtes ni propriétaire, ni locataire de longue durée)
- Un justificatif de la propriété ou de la location de plus de 6 mois du véhicule.

Il est possible de créer sa société VTC **sans carte VTC** avec une **activité de gestionnaire**.

Vous n'aurez pas le droit de conduire mais vous pourrez recruter des chauffeurs **VTC avec une carte**.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## Quelle sera votre imposition ?

Le micro-entrepreneur peut opter pour un versement libératoire de l'impôt sur le revenu. Il permet de régler, en un seul versement social et fiscal, à la fois l'impôt sur le revenu et les cotisations obligatoires.

Le taux du versement pour les prestataires de services est de **23,70%** sur votre chiffre d'affaires. Ce taux comprend vos impôts sur le revenu et vos charges sociales.

Ecole de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



**Si vous avez une entreprise (de type personne morale), vous paierez des impôts sur les sociétés (IS).**

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

**Selon votre statut, l'IS sera calculé sur la base de vos bénéfices.**

Le taux de l'IS est calculé par tranche:

Bénéfices entre 0€ et 38.120€ = **15%**. Au dessus = **33%**

**Exemple :**

Ventes = **100.000€**

Charges = **80.000€**

Bénéfice = **20.000€** (100k-80k)

Impôts = **3.000€** (20.000°15%) car en dessous de 38120C

Vous avez plusieurs moyens d'optimiser votre impôt sur les sociétés tels que les investissements dans de nouveaux véhicules ou encore l'immobilier. Vous pouvez vous rapprocher d'un expert-comptable pour vous aider sur cette typologie de montage.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques



## LA COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

**Taxe due** dans chaque commune dans laquelle se trouve un SIRET dédié.

- Elle est due par les entreprises ou personnes qui exercent une activité professionnelle non salariée, quelle que soit leur activité ou leur imposition.
- Exonération la 1<sup>ère</sup> année d'activité .
- Aucune déclaration à faire, le service des impôts vous envoie la note .
- Montant moyen: Entre **200€** et **900€** par an.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## Est-ce que je peux bénéficier de l'ACRE ?

### Oui, sous conditions:

- Être indemnisé par Pôle Emploi Être demandeur d'emploi non indemnisé inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi depuis plus de 6 mois ces 18 derniers mois.
- Percevoir l'allocation d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE) ou l'Allocation de Sécurisation Professionnelle (ASP) . Recevoir l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ou le RSA.
- Avoir entre **18 et 25 ans** révolus
- Avoir moins de **30 ans** non indemnisé(e) ou être reconnu(e) handicapé(e)
- Créer une entreprise implantée au sein d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS)
- Vous devrez respecter l'une de ces conditions pour prétendre à la nouvelle exonération de cotisations sociales.
- Vous devez construire votre crédibilité pour être inscrit au sein de la chambre des métiers...
- Une qualification professionnelle le cas échéant.
- Le respect de la réglementation en vigueur dans l'activité exercée.
- Une assurance.

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

Vous devez faire un peu de gestion pour conserver votre entreprise active...

- Un livre " recettes - dépenses " doit être tenu régulièrement
- Un suivi de la rentabilité de l'activité est recommandé
- La conservation de l'ensemble des factures et pièces justificatives relatives à vos achats, ventes et prestations de services pendant 10 ans minimum.
- La mention "TVA non applicable, article 293 B du CGI" sur vos devis et factures.

**Attention:** votre responsabilité est illimitée.

École de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

<b>ECP</b>	<b>Entreprise individuelle</b>	<b>EURL (Entreprise Unipersonnel à Responsabilité limitée)</b>	<b>SARL( Société à Responsabilité Limitée)</b>	<b>SAS(Société par Action Simplifiée)</b>
<b>Entrepreneur et associés</b>	<b>Entrepreneur seul</b>		<b>Entrepreneur + Associés</b>	
<b>Capital Social</b>	<b>Pas de minimum</b>			
<b>Direction et prise de décisions</b>	<b>Entrepreneur</b>	<b>Un gérant(Entrepreneur ou tiers)</b>	<b>Un ou plusieurs gérants (Associés ou tiers ou assemblée générale)</b>	<b>Les associes + Un président</b>
<b>Responsabilité du dirigeant</b>	<b>Illimitée</b>	<b>Limitée et séparée</b>		
<b>Régime fiscal de l'entreprise</b>	<b>Impôts sur le revenu</b>		<b>Impôts sur les sociétés</b>	
<b>Rémunération du dirigeant</b>	<b>Non déductible des bénéfices</b>		<b>Déductible des bénéfices</b>	
<b>Régime social du dirigeant</b>	<b>Non déductible des bénéfices</b>		<b>Déductible des bénéfices</b>	

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

## Autre structure:

**SCOP:** Une **Société Coopérative de Production** est gérée et dirigée collectivement par les salariés associés (créateurs ou repreneurs) qui détiennent la majorité du capital.



Ecole de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

<b>Différence entre les SCOP de statut SA et de statut SARL</b>		
	<b>SCOP SA</b>	<b>SCOP SARL</b>
<b>Nombres d'associés</b>	<b>7 salariés minimum</b>	<b>2 salariés au minimum( 100 max)</b>
<b>Capital minimum</b>	<b>Variable avec un minimum de 18500€</b>	<b>Variable avec un minimum de 30€ (15€ par associés)</b>
<b>Désignation des dirigeants</b>	<b>Elus par les salariés pour: -4ans pour les membres du directoire -6ans pour les membres du conseil de surveillance, le président est le directeur général</b>	<b>Elus par les salariés pour 4ans</b>
<b>Participation au résultat</b>	<b>Obligatoire si + de 50 salariés</b> <b>Accord dérogatoire dans toutes les SCOP permettant de constituer une provision pour investissement (PPI)</b> <b>Elle est :</b> <b>Déductible fiscalement à hauteur du montant de la participation</b> <b>Défiscalisée d'IS</b> <b>Non imposable au titre l'IRPP</b>	

# Création et gestion d'entreprise – Les différents statuts juridiques

	Différence entre les SCOP de statut SA et de statut SARL	
	SCOP SA	SCOP SARL
<b>Cotisation économique territoriale (ET CEF et CVAE)</b>	<b>Non assujettie si au moins 50% du capital appartient salariés associés</b>	<b>Non assujettie si au moins 50% du capital appartient salariés associés</b>
<b>Commissaire au compte</b>	<b>OUI</b>	<b>Seulement si :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 seuils réglementaires sur 3 atteints</li> <li>- Émission de part sociale réservés au salariés</li> <li>- Option de révision coopérative quinquennale</li> </ul>
<b>Révision coopérative (Audit financier, de financement )</b>	<b>OUI</b>	<b>OUI</b>



# **Chapitre 9 : Les régimes d'imposition**

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes d'imposition

Un **E.VTC** à le choix entre deux types de régime d'imposition réels.

**Le régime réel simplifié**, qui est destiné à toutes les E.VTC ayant un chiffre d'affaires entre **70 600 euros** et **247 000 euros** hors taxes.

**Le régime normal**, lui est destiné aux entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à plus de **247 000 euros** hors taxes.

<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES -IS</b>		
<b>BIC</b>	<b>BNC</b>	<b>BA</b>
<b>Bénéfices Individuels et commerciaux</b>	<b>Bénéfices non commerciaux</b>	<b>Bénéfices Agricoles</b>
<b>Commerçants et artisans</b>	<b>Professions libérales</b>	<b>Agriculteurs</b>

## IS OBLIGATOIRE

- Sociétés anonymes (SA)
- Sociétés à responsabilité limitée (SARL)
- Sociétés en commandite par actions (SCA)
- Sociétés par actions simplifiées (SAS)
- Sociétés d'exercice libéral (SEL, SELARL)
- Syndicats professionnels pour leurs activités portant sur l'étude et la défense des droits et intérêts de leurs membres.

## IS OPTIONNEL

L'IS est une option facultative (mais définitive) pour :

- L'entrepreneur individuel en EIRL
- L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL)
- Les sociétés en nom collectif (SNC)
- Les sociétés en participation
- Les sociétés civiles ayant une activité industrielle ou commerciale
- Les sociétés créées de fait.

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes d'imposition

Les sociétés soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) de plein droit sont: les **SAS, SA, SARL**, sociétés en commandite par actions, sociétés par actions simplifiées.

En revanche, si le chiffre d'affaires est inférieur à **7 630 000 € HT** et dans le cas d'une société, si le capital a été entièrement versé par les associés et est détenu pour **75 %** au moins par des personnes physiques (ou par une autre société répondant aux mêmes conditions), le taux d'imposition est de **15 %** sur les **38 120** premiers euros de bénéfices et **33,1/3 %** pour le reste de ses bénéfices.

Le calcul de l'IS doit être réalisé spontanément par l'entreprise.

Le paiement est réparti sur l'année au moyen de relevés d'acompte (n° 2571) et de soldes (n° 2572) souscrits au service des impôts des entreprises du lieu de dépôt de la déclaration de résultats ou à la direction des grandes entreprises.

Les organismes sans but lucratif versent leurs impôts avec la déclaration des résultats (formulaire n° 2070).

La flat tax est un impôt unique de **30 %** qui se décompose de deux taux distincts **17,2 %** au titre des prélèvements sociaux et **12,8%** au titre de l'impôt sur le revenu.



# **Chapitre 10 : Les régimes sociaux**

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

Votre régime social dépend de la forme juridique que vous allez retenir et de votre participation au sein de l'entreprise.

Deux régimes sociaux sont possibles:

**le régime des assimilés salariés (général) et le régime des travailleurs non-salariés.**

Sont rattachés au régime général de la sécurité sociale des salariés :

- Les gérants minoritaires ou égalitaires de SARL.
- Les présidents et directeurs généraux de SA.
- Les présidents de SAS.

Sont affiliés au SSI :

- L'associé unique gérant de droit ou de fait d'EURL
- L'associé de société en nom collectif
- Les gérants majoritaires de SARL (Société à Responsabilité Limitée)
- Les membres des sociétés en participation
- L'associé commandité de société en commandite simple ou par actions et associé commandité de société d'exercice libéral en commandite par actions
- Les membres de sociétés de fait exerçant une activité artisanale, industrielle ou commerciale.

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

**Il existe d'autres caisses de protections telles que :**

- **Régime agricole**
- **Régimes spéciaux** (SNCF, fonctionnaires,...).

## **LE STATUT DE TRAVAILLEUR NON SALARIÉ (TNS):**

**LA S.S.I:** Appelé également travailleur indépendant, il dispose désormais de la même couverture sociale qu'un travailleur salarié. Il ne cotise pas au même régime (Régime Général VS Régime des Indépendants), que ce soit pour la santé, la retraite. Mais la prévoyance est plafonnée.

## **QU'EST-CE QU'UN TRAVAILLEUR NON SALARIÉ ?**

Selon la définition de l'**INSEE** (Institut National de la Statistique et des Études Économiques), "l'activité professionnelle non salariée non agricole est déterminée par l'exercice d'une activité professionnelle principale ou secondaire, sans lien de subordination par rapport à un seul donneur d'ordre".

Le travailleur non salarié peut ainsi être : un créateur d'entreprise, un gérant majoritaire d'une SARL, un Artisan, un Commerçant, un professionnel libéral...

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

## LE BULLETIN DE PAIE

Depuis le **1er janvier 2018**, un nouveau modèle de bulletin de paie est devenu obligatoire, il regroupe certaines rubriques et facilite ainsi sa lecture.

**Néanmoins**, certaines mentions obligatoires demeurent:

- L'identité de l'employeur: **nom, adresse, numéro Siret, code APE ou NAF**
- L'identité du salarié : **nom, emploi, niveau ou coefficient hiérarchique**
- L'intitulé de la convention collective applicable (ou la référence au code du travail concernant les congés payés et les délais de préavis en cas de cessation de la relation de travail)
- La période et le nombre d'heures de travail: avec une distinction entre heures au taux normal et heures supplémentaires, ainsi que les taux concernés, avec la mention de la nature et du volume du forfait pour les salariés au forfait
- Les dates de congés et le montant de l'indemnité de congés payés (s'ils interviennent sur la période concernée par le bulletin de paie)
- La rémunération brute
- Nature et le montant des accessoires de salaire (primes, avantages en nature, frais professionnels) soumis aux cotisations salariales et patronales
- Le montant, l'assiette et le taux des cotisations et contributions sociales
- La nature et le montant des autres versements et retenues

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

- La rémunération nette
- La date de paiement
- Le montant total versé par l'employeur (rémunération, cotisations et contributions à la charge de l'employeur)
- Le montant des exonérations et exemptions de cotisations et contributions sociales
- La mention de la rubrique dédiée au bulletin de paie sur le site Service-Public.fr pour plus d'explications sur les différents termes utilisés
- La mention indiquant que le bulletin de paie doit être conservé sans limitation de durée.

## **Les mentions interdites sur le bulletin de paie :**

- Le bulletin de paie ne doit pas mentionner l'exercice du droit de grève, ni des fonctions de représentant du personnel.
- La nature et le montant de la rémunération liée à l'activité de représentant du personnel doivent figurer sur une fiche annexée au bulletin de paie. C'est à l'employeur de l'établir et de la fournir au salarié.

## Le Contrat de travail à Durée Déterminée (CDD)

Le CDD est une forme de contrat de travail qui s'étend sur une durée limitée, déterminée à l'avance et précisée explicitement dans le contrat.

Le recours à un CDD est parfois nécessaire pour l'exécution d'une tâche précise ou temporaire.

Dans ce cas, l'employeur a besoin du salarié que pour une durée déterminée.

La législation autorise le recours à ce type de contrat dans certains cas précis:

- Accroissement temporaire d'activité . Remplacement d'un salarié
- Réalisation de tâches à caractère saisonnier.

Un contrat à durée déterminée ne peut durer plus de **18 mois** (renouvellement inclus) si une date de fin de contrat est précisée.

La loi prévoit néanmoins certains cas où la durée peut être étendue à **24 mois**.

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

Le **Code de travail** français ne prévoit pas de durée minimale fixe pour un **CDD**.

Si, pour une raison quelconque, l'employeur n'a pas mentionné un terme précis dans le contrat de travail, il doit impérativement indiquer une durée minimale.

Il est possible de renouveler un **CDD**.

L'employeur et le salarié peuvent convenir d'un renouvellement pour une même durée, une durée plus courte ou une durée plus longue. Cependant, la durée maximale, renouvellement inclus, ne doit pas excéder 18 mois en principe.

Un **CDD** est renouvelable deux fois, mais une convention ou un accord de branche peut étendre cette possibilité.

Code de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

## **Le Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI)**

Le CDI est la forme normale et générale de la relation de travail.

Par définition, il ne prévoit pas la date à laquelle il prend fin. Il peut être rompu sur décision unilatérale.

**soit de l'employeur** : licenciement pour motif personnel ou pour motif économique, mise à la retraite.

**soit du salarié** : démission, départ à la retraite ou encore pour une cause extérieure aux parties (ex: cas de force majeure).

Sa rupture peut aussi résulter d'un accord des deux parties élaboré dans le cadre du dispositif de « rupture conventionnelle » mis en place par la loi n° **2008-596 du 25 juin 2008**.

# Création et gestion d'entreprise – Les régimes sociaux

## LE CENTRE DE FORMALITÉ DES ENTREPRISES (C.F.E)

Pour créer son entreprise ou sa société, il faut s'adresser au Centre de Formalité des Entreprises dont dépend l'activité que l'on souhaite exercer.

Concernant les VTC, c'est au CFE de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat qu'il faut s'adresser.

L'immatriculation au CFE est l'acte qui donne naissance à une entreprise.

Le **CFE** est un interlocuteur de premier niveau qui informe des démarches et de la réglementation relative à la création d'activité.

Il assure également la centralisation et le contrôle formel des documents. Il demeure ensuite le partenaire privilégié pour les mises à jour et modifications liées à la vie de l'entreprise (ouverture d'un établissement, transfert de siège social, cessation d'activité etc...).



**Chapitre 11 : Les différentes formalités déclaratives**

# Création et gestion d'entreprise – Les différentes formalités déclaratives

Le CFE transmet cette déclaration à tous les organismes destinataires :

- Impôts
- URSSAF
- SSI (ex RSI)
- INSEE
- Greffe du tribunal de commerce

La déclaration entraîne l'inscription au Système Informatique du Répertoire des Entreprises et des Établissements (SIRENE) ainsi que l'attribution d'un numéro de TVA intra-communautaire pour les opérations commerciales au sein de l'Union Européenne.

## **L'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES (I.N.S.E.E)**

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations statistiques sur l'économie, la société et les territoires français.

Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux, les entreprises, les médias, les chercheurs, les enseignants, les étudiants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

# Création et gestion d'entreprise – Les différentes formalités déclaratives

C'est l'INSEE qui délivre les numéros de SIREN (9 chiffres), SIRET (14 chiffres) et autres code APE (4 chiffres et 1 lettre).

## LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT (C.M.A)

En France, une Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) est une chambre consulaire chargée des questions intéressant l'artisanat.

Ces chambres assurent, pour les artisans, les apprentis et les organisations professionnelles de l'artisanat, des missions de:

- **Formation**
- **Conseil**
- **Immatriculation des entreprises**

Ecole de prévention  
et de sécurité

# Création et gestion d'entreprise – Les différentes formalités déclaratives

**La Chambre de Métiers et de l'Artisanat est un établissement public.**

Elles sont fédérées au niveau régional soit par des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat (CRMA) au nombre de 17, soit par des Chambres de Métiers et de l'Artisanat Régionales (CMAR) au nombre de 8, dirigées par le Préfet de Région.

Au niveau national, le réseau est représenté par l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA) placée sous la tutelle du Ministère de l'artisanat.

Une personne qui préside dans la chambre de métiers et de l'artisanat s'appelle un artisan.

Pour s'inscrire au répertoire des métiers, l'entrepreneur doit avoir une qualification professionnelle spécifique.

Depuis Avril 2017, elles sont chargées de l'organisation et de la correction des épreuves théoriques et pratiques de T3P.